

ÉRADICATION DE L'AMIANTE SUIVI MÉDICAL, MESURES DE RÉPARATION POUR LES AGENTS EXPOSÉS !

FO FINANCES REVENDIQUE :

- La mise en œuvre d'un plan global d'**éradication de l'amiante** au sein des Ministères Economique et Financier, aussi bien sur les sites domaniaux que sur les sites loués par l'Administration.
- La mise en place immédiate de la signalétique amiante réglementaire sur tous les matériaux contenant de l'amiante, afin d'éviter toute contamination accidentelle, notamment lors de travaux intervenants dans les immeubles occupés par les agents.
- **L'élaboration et la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante (DTA)**, accessibles à tous les occupants.
- La transparence totale sur l'ensemble des documents établis lors des travaux sur des matériaux contenant de l'amiante à l'égard des personnels, des organisations syndicales et des instances (CT et CHS).

- Le **recensement complet des personnels exposés à l'amiante et aux CMR**, quels que soient le niveau d'exposition et la prise en compte de toutes les expositions intervenues tout au long de la carrière des agents (traçabilité).
- La remise aux agents concernés de certificats de présence, de fiches ou d'attestation d'exposition à l'amiante ainsi qu'aux substances toxiques CMR.
- La mise en œuvre des dispositions de **suiti professionnel post-exposition et post-professionnel** en cas d'exposition à l'amiante et aux CMR.
- L'extension aux fonctionnaires de l'ensemble des **mesures de préretraite** amiante dont bénéficient les salariés du secteur privé.
- La **reconnaissance « site amianté » pour le Tripode à Nantes**.

AVEC FO FINANCES POUR L'AMÉLIORATION DU RECRUTEMENT, DE L'INSERTION, DU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES PERSONNELS HANDICAPÉS

**POUR LES PERSONNELS HANDICAPÉS, FO FINANCES AGIT
ET SE BAT DANS LES INSTANCES,
GROUPES DE TRAVAIL ET SUR TOUS LES FRONTS CONTRE
TOUTE DISCRIMINATION ET POUR L'AMÉLIORATION**

**Du recrutement, de l'accueil, de la scolarité,
de l'aménagement des postes de travail, des formations,
mutations, notation et du déroulement de carrière**

FO FINANCES SE BAT A VOS CÔTÉS POUR

- **l'accessibilité des locaux et l'aménagement des postes de travail.**
- le respect de l'obligation légale d'emploi de **6 %** par les Ministères Economique et Financier.
- **FO Finances combat toute inégalité de traitement, toute discrimination ou exclusion.** A cet égard, pour FO Finances, l'expérience et les compétences de la Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes

Handicapées (**CRIPH**) sont des éléments essentiels à préserver et à développer.

- **FO Finances veille à la bonne utilisation des crédits du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour que ceux-ci répondent aux réels besoins des personnes handicapées ou devenant handicapées.**